



Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A. Appel de candidatures

Procédure : secteurs spéciaux – européenne négociée avec mise en concurrence préalable
Type de marché : Services de gardiennage & de sûreté aéroportuaire
Réception des demandes de participation : **05/05/2025 heure locale 15:00**

Intitulé attribué au marché : REF AO-2025 GARDIENNAGE LUXAIRPORT

Description succincte du marché :

Services de surveillance et de contrôle en vue d'assurer la sûreté de l'aviation civile sur le site de l'Aéroport de Luxembourg régis par la Loi du 12 novembre 2002 relative aux activités privées de gardiennage et de surveillance et à la Convention collective sectorielle déclarée d'obligation générale applicable aux agents des sociétés de service de sécurité et de gardiennage.

Le présent appel d'offres est ouvert aux sociétés établies au Luxembourg, en application de l'article 1er de la loi modifiée du 12 novembre 2002 relative aux activités privées de gardiennage et de surveillance et de l'article 1er de la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales et ayant une expérience reconnue dans le domaine du gardiennage depuis au minimum 3 années. Nul ne peut exercer au Grand-Duché du Luxembourg une activité de gardiennage et de surveillance pour le compte de tiers sans l'autorisation écrite du Ministre de la Justice et le Soumissionnaire doit être en possession d'une autorisation du Ministre ayant dans ses attributions les autorisations d'établissement.

Conditions d'obtention du cahier des charges :

Le cahier des charges pour le dépôt des candidatures est à télécharger sur le portail luxembourgeois des marchés publics en recherchant l'appel d'offres susvisé sur leur site officiel (<https://pmp.b2g.etat.lu/>) conformément à la loi luxembourgeoise du 8 avril 2018 sur les marchés publics.

Réception des candidatures:

Le dépôt des candidatures ne peut se faire que par téléchargement sur le portail luxembourgeois des marchés publics sur leur site officiel (<https://pmp.b2g.etat.lu/>) conformément à la loi luxembourgeoise. Il est à noter que pour soumettre des documents via le portail luxembourgeois des marchés publics et les signer électroniquement, les soumissionnaires doivent s'inscrire via ledit portail soit en utilisant des certificats Luxtrust (<https://www.luxtrust.lu/en>) soit des moyens alternatifs proposés.

Les soumissionnaires reconnaissent que l'entité adjudicatrice n'a pas d'autre choix en vertu de la loi luxembourgeoise que de ne pas tenir compte des candidatures délivrées par tout autre moyen que par les canaux appropriés du portail luxembourgeois des marchés publics et que l'entité adjudicatrice ne peut prendre des mesures en son nom pour les accepter.

La version intégrale de l'avis no 2500818 peut être consultée sur www.marches-publics.lu